

**CONCOURS NATIONAL ADULTES
21 – 22 – 23 SEPTEMBRE 2018
POITIERS (86)**

NOTE SUR LES ASPECTS SANITAIRES

Pour tous les élevages

Compte tenu des délais d'expédition et d'analyse des prélèvements, mais également des délais nécessaires pour valider les certificats sanitaires par les GDS, nous vous conseillons de faire réaliser les prélèvements par votre vétérinaire sanitaire, entre le 22/08/2018 et le 07/09/2018.

Elevages classés à risque « tuberculose bovine »

Le Certificat Sanitaire ci-joint implique une condition de tuberculination favorable des animaux inscrits pour tous **les élevages classés comme « à risque »** (selon NS DGAL/SDSPA/N2017-863 ANNEXE 1). Cette information vous ait transmise par la DDecPP de votre département.

Toutefois, si vous avez le moindre doute sur la réalisation de la tuberculination sur vos animaux, n'hésitez pas à demander conseil auprès de votre DDecPP.